



MAIRIE DE PUÉCHABON

**Conseil Municipal du samedi 27 septembre 2014 à 9h30
COMPTE RENDU**

L'an deux mil quatorze et le vingt sept septembre à neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur SIMON Stéphane, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2014.

Etaient présents : Messieurs SIMON Stéphane, KOSKAS Yves, Monsieur AVIAT Emmanuel, HARLAL Fabrice, PEYRAUD Xavier.

Mesdames BASSOUA Françoise, BONÉ Henriette, DELONCA Hélène et GOLDANIGA Danielle.

Pouvoirs : Madame BOMY Sylvie à Monsieur AVIAT Emmanuel.

Absent : Monsieur COSTES Thibaut

Secrétaire : Madame DELONCA Hélène.

Ordre du jour porté sur la convocation du 23 septembre 2014

1. Approbation du compte-rendu du CM précédent.
2. Taux de reversement TCCFE par Hérault Energies.
3. Travaux Eglise Immaculée Conception : demandes de subventions, adhésion à la Fondation du Patrimoine.
4. Décisions modificatives au budget général.
5. Logements communaux : loyers et baux.
6. Convention de partenariat entre la Manufacture des Paysages, la CCVH et la commune.
7. Rapport annuel Syndicat Centre Hérault.
8. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du CM précédent

Après une brève lecture du compte-rendu du Conseil Municipal précédent en date du 28 août par Monsieur le Maire, celui-ci est **approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal**.

2. Taux de reversement TCCFE par Hérault Energies

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une taxe payée par les abonnés à la CESML et pour laquelle Hérault Energies demande un nouveau mode de reversement. Auparavant, cette taxe était reversée en intégralité à la commune. Il convient aujourd'hui de voter une nouvelle répartition et ce, avant le 1^{er} Octobre 2014 : 75 % seront désormais reversés. En cas de non réponse avant la date butoir, Hérault Energies conserverait la totalité du montant de cette taxe. Il est décidé d'accepter le reversement de 75 %, **à l'unanimité**.

3. Travaux Eglise Immaculée Conception : demandes de subventions et adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rendez-vous pris avec la CCVH, le plan de financement a été établi pour la première phase de la rénovation de l'église : Le clocher. Cette rénovation se déroulera en deux tranches. Pour la première, reste à la charge de la commune, 19747.25 euros et sur la deuxième, 21609.83 euros. La totalité de la rénovation du clocher s'élève à 206 775.08 euros.

Une participation de l'association de sauvegarde de l'Immaculée Conception de 8 000 euros est prévue et l'adhésion à la Fondation du Patrimoine (coût 50 euros pour les communes de moins de 1000 habitants) permettra aux donateurs éventuels de compléter les sommes manquantes.

Il est décidé, **à l'unanimité**, de valider les demandes de subventions correspondantes au plan de financement et l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

4. Décisions modificatives au budget général

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de scinder les 40 000 euros de report du budget précédent affecté en totalité sur le budget fonctionnement en deux. 20 000 euros au fonctionnement et 20 000 euros à l'investissement pour l'équilibre suite aux travaux de restauration de l'église. Cette décision est adoptée **à l'unanimité**.

5. Logements communaux : loyers et baux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que deux nouveaux locataires doivent prendre à bail les logements vacants. Les loyers, non réactualisés depuis 2009, ne correspondent plus à la valeur du marché. Le loyer du studio est porté à 180 euros. Pour le logement avec deux pièces le loyer reste fixé à 320 euros. Il est prévu une provision pour charges pour l'eau de dix euros par mois. Pour les anciens baux, un avenant sera établi pour prévoir cette provision. Les diagnostics obligatoires en cas de location (DPE, ERNT, PLOMB, AMIANTE, MESURAGE) seront effectués dans chaque logement. Ces mesures sont acceptées à l'unanimité.

6. Convention de partenariat entre la Manufacture des Paysages, la CCVH et la commune

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que cette convention va être mise en délibéré du prochain conseil communautaire (29/09/2014). La CCVH prendra en charge les frais d'études de la Manufacture des Paysages qui portera sur les points suivants :

- Acquisition du terrain de foot
- Rénovation du patrimoine/
- Révision du POS en PLU

Une concertation avec la population est prévue.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce partenariat.

7. Rapport annuel Syndicat Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault publie chaque année son rapport annuel relatant l'activité de l'année, les chiffres et conclusions. Ce rapport doit être approuvé par le conseil municipal de chaque commune de la CCVH. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

8. Questions diverses

La commune d'Aniane s'est rapprochée de Monsieur le Maire afin de connaître nos intentions sur l'éventualité d'une connexion de notre réseau d'eau avec leur commune. Il s'agit d'une décision de principe qui pourra permettre d'engager les discussions futures sur le prix décidé, les aménagements nécessaires et les termes de la convention à passer. Cette décision de principe est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour l'installation d'un berger (fabrication de fromages de chèvre) à la bergerie neuve, il faut un bâtiment supplémentaire pour lequel la CCVH refusera de valider le permis de construire puisqu'il s'agit d'une zone inconstructible. Mais la décision reste du pouvoir du maire et cette situation sera régularisée lors de l'élaboration du PLU.

Si c'est la commune qui porte le projet, elle peut obtenir jusqu'à 80 % de subventions, sachant que les équipements restent à la charge de la personne qui s'installe. (projet estimé à 200 000 euros dont 160 000 euros de subventions). Afin que le dossier soit recevable pour le représentant de la Chambre d'Agriculture, il faut prévoir dans le montage financier, une période d'amortissement du prêt nécessaire supérieure à la durée de remboursement par le locataire. Ce projet est accepté avec 9 voix pour et une abstention.

La séance a été levée à 11h45

Le Maire,

SIMON Stéphane